

Monnaies de l'Évêché de Lausanne : les deniers à la légende Tsoisavio : essai sur leur attribution

Autor(en): **Aubert, Fritz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica**

Band (Jahr): **53 (1974)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FRITZ AUBERT

MONNAIES DE L'ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE

Les deniers à la légende TSOISAVIO

Essai sur leur attribution



Parmi les monnaies de l'Évêché de Lausanne, antérieures aux séries étudiées par A. Morel-Fatio, il existe une catégorie de deniers au temple sur trois besants, de style médiocre, dont les plus communs portent au revers l'inscription TSOISAVIO. Ces lettres, lues de gauche à droite, prises pour une abréviation de légende, ont souvent intrigué les numismates et donné lieu à des interprétations fantaisistes¹. Pourtant, en 1854 déjà, Rod. Blanchet² avait décrit les deniers de ce genre appartenant au Cabinet des Médailles de Lausanne.

L'examen attentif de ceux-ci et de plusieurs lots de provenances malheureusement inconnues a révélé tout d'abord que de nombreux exemplaires ont été frappés avec les mêmes coins, puis que la plus grande partie des deniers au temple sur trois besants, à légendes dégénérées, appartiennent à une émission bien distincte.

En effet, la recherche du couplage des coins de droit et de revers a démontré que presque tous sont liés les uns aux autres, directement ou indirectement. En outre, par ce procédé, il a été possible de remonter peu à peu le cours de l'émission et d'aboutir à son début: un denier à légendes correctes reprises d'une émission antérieure.

Les tableaux ci-après ont été établis sur la base chronologique du couplage des coins, à part quelques exceptions sans importance pour faciliter le groupement des variantes. Ils ne prétendent pas être exhaustifs. Plusieurs deniers, en trop mauvais état, illisibles ou avec des légendes confuses, dont quelques-uns proviennent certainement d'ateliers clandestins, ont été éliminés. D'autres, n'ayant pas un rapport direct avec cette émission, sont décrits plus loin. Il existe assurément encore des

¹ Gazette numismatique suisse I, 1950, 17-19.

² Rod. Blanchet, Mémoires sur les monnaies des pays voisins du Léman. M. D. R. XIII, Lausanne 1854 (202) 32, pl. I.

variétés inconnues, mais leur nombre ne doit pas être élevé, car l'examen des collections des principaux musées suisses et de médailliers privés n'a ajouté, à mon étonnement, que quelques petites variantes de coins et de couplages. Ces tableaux sont cependant amplement suffisants pour illustrer les liaisons de coins et l'altération progressive des légendes.

Gravant leurs coins non pas en copiant un autre, puisque les légendes sont souvent à rebours puis maladroitement redressées, mais une empreinte ou tout simplement un denier de frappe récente, les monnayeurs illettrés ont oublié des lettres ou en ont supprimé par manque de place. Certaines se transforment: le E fait place à I, le L aussi, le C à O, le Q perd son appendice qui se retrouve fréquemment à sa gauche sous l'aspect d'un point cunéiforme. Le temple est d'un dessin malhabile, souvent asymétrique, orné de 4, 5 ou 7 colonnes.

Au revers, deux cantons de la croix sont meublés d'un besant d'une part et d'un objet encore indéterminé dans le canton opposé. Cet objet, qui a commencé par être une pointe barbelée plus ou moins informe, ressemble parfois à une pointe de flèche, puis l'axe disparaissant, il reste, à la fin de l'émission, deux chevrons ou deux croissants.

A relever que le besant, remplacé plus tard par un anneau, et la pointe barbelée persisteront sur les deniers de type carolingien jusqu'à leurs dernières frappes, sous Guillaume de Challant, au début du XV^e siècle.

Tableau synoptique des coins

Les légendes sont toujours précédées d'une croix

Coins de droit

D 1, 2, 3	SEDES LAVSANE	}	Temple à 4 colonnes
D 4	SEDES LAVSANE		
D 5, 6, 7	SEDES LAVSANE		
D 8	SEDES LAVSANE		
D 9	SEDES · LAVSANE	}	Temple à 5 colonnes
D 10, 11	SEDES LAVSANE		
D 12	SEDES LAVSAE		
D 13	SEDES · IAVSAE	}	Temple à 7 colonnes
D 14	SEDES IAVSAE		
D 15	SEDES · LAVSAE	}	Temple à 4 colonnes
D 16	SEDES LAVS		
D 17, 18	SVAI SEDES	}	Temple à 5 colonnes
D 19	SVAI SEDES		
D 20	SIDIS IAVS	}	Temple à 4 colonnes
D 21	SVAI SIDIS		
D 22, 23, 24, 25, 26	SIDIS IAVS		
D 27	SIDIS IAVS	}	Temple à 5 colonnes
D 28, 29, 31	SIDIS IAVS		
D 30	· SIDIS IAVS		
D 32	SIDIS IAVS		
D 33, 34, 35	SIDIS IAVS	}	Temple à 4 colonnes
D 36, 37, 38	SIDIS IAVS		

Coins de revers

R 1	CIVIAS EQSTRI' :	}	Pointe barbelée dans le 1 ^{er} canton
R 2	CIVIAS EQSTRI'		
R 3	CIVIAS EQSTRI'	}	Pointe barbelée dans le 3 ^e canton
R 4, 5	CIVITAS EQSTRI'		
R 6	CIVIAS EQSTR		
R 7	CIVIAS EQVSTI		
R 8	CIVIAS EQVSTI'	}	Pointe barbelée dans le 1 ^{er} canton
R 9	CIVIAS EQSTRV		
R 10	CIVIAS EQSTRV		

Cantonement de la croix
(il y a toujours un besant dans le canton opposé)

Coins de revers

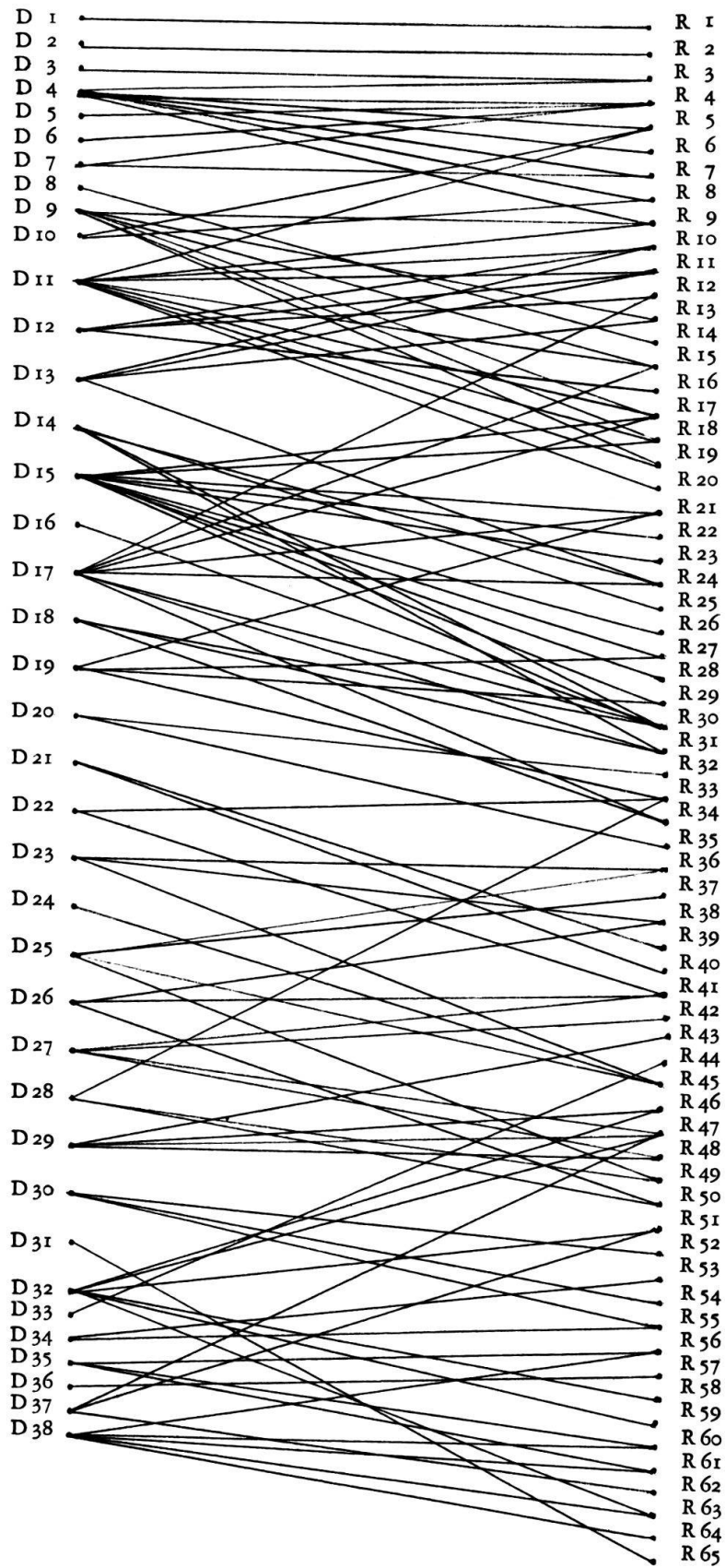
Cantonnement de la croix
(il y a toujours un besant dans le
canton opposé)

R 11, 12	CIVIAS EQSTRV	} Pointe barbelée dans le 3 ^e canton	
R 13	CIVIÆS EQSTRV		
R 14	CIVIAS · EQVEST		
R 15	CIVIÆS EQVEST		
R 16	CIVIÆS EQVEST		
R 17	CIVIÆS · EOVEST		
R 18, 19	CIVIÆS · EQVST		
R 20	CIVIÆS EQVST		
R 21	CIVIAS EQVEI		} Pointe barbelée dans le 1 ^{er} canton
R 22	CIVIAS EQVESI		
R 23	CIVIAS EQVESI		
R 24	CIVAS IQSTRV		
R 25	CIVAS IQSTV	} Pointe barbelée dans le 3 ^e canton	
R 26, 27	TSQI SAVIO		
R 28	TSQ SAVIO		
R 29, 30, 31, 32	OIVAS IQST		
R 33	OIVÆS IOST		
R 34	SIVAS IQST		
R 35	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 36	TSIO ₁ ΣAVIO		
R 37	TSOI ΣAVIO		
R 38	TΣ ₁ OI ΣAVIO		} Pointe de flèche dans le 3 ^e canton
R 39	TΣOI ΣAVIO		
R 40, 41	TΣOI ΣAVIO		
R 42, 43	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 44	TΣOI ΣAVIO	} Pointe de flèche dans le 4 ^e canton	
R 45	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 46, 47, 48	TΣOI ΣAVIO	} Pointe de flèche dans le 3 ^e canton	
R 49, 50, 51	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 52	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 53	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 54	TΣ ₁ OI ΣAVIO	} Deux chevrons dans le 3 ^e canton	
R 55, 56, 57	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 58	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 59	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 60, 61, 62	TΣ ₁ OI ΣAVIO	} Deux croissants dans le 3 ^e canton	
R 63	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 64	TΣ ₁ OI ΣAVIO		
R 65	OIVAS IONT ←	} Deux croissants dans le 4 ^e canton	

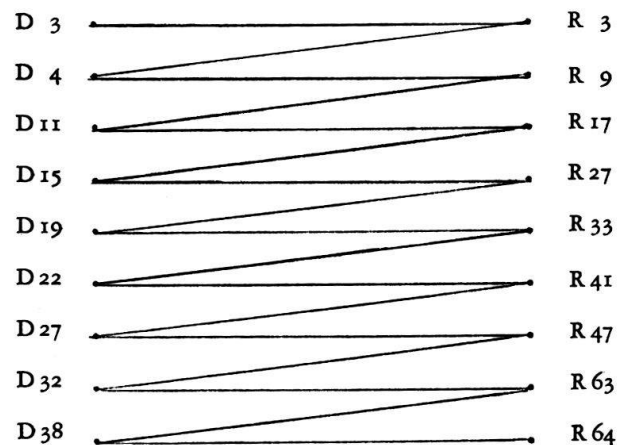
Couplages des coins

D 1	avec	R 1
D 2	avec	R 2
D 3	avec	R 3
D 4	avec	R 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
D 5	avec	R 4
D 6	avec	R 4
D 7	avec	R 4, 7
D 8	avec	R 14
D 9	avec	R 9, 13, 15, 17, 18, 19
D 10	avec	R 5, 8
D 11	avec	R 5, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 20
D 12	avec	R 10, 11, 12, 16
D 13	avec	R 10, 11, 13, 24
D 14	avec	R 24, 25, 30, 31
D 15	avec	R 17, 18, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30
D 16	avec	R 30
D 17	avec	R 12, 15, 17, 21, 24, 30, 31, 34
D 18	avec	R 30, 31, 34
D 19	avec	R 21, 27, 29, 33
D 20	avec	R 32, 35
D 21	avec	R 39, 40
D 22	avec	R 33, 41
D 23	avec	R 36, 38, 45
D 24	avec	R 45
D 25	avec	R 36, 37, 45, 49
D 26	avec	R 38, 41, 50
D 27	avec	R 41, 42, 47, 48
D 28	avec	R 33, 49, 50
D 29	avec	R 43, 46, 47, 48
D 30	avec	R 52, 54, 55
D 31	avec	R 65
D 32	avec	R 46, 47, 51, 58, 59, 63
D 33	avec	R 44
D 34	avec	R 53, 55
D 35	avec	R 56, 60, 61
D 36	avec	R 57
D 37	avec	R 47, 51, 62
D 38	avec	R 56, 60, 61, 63, 64

Graphique des couplages de coins



Graphique schématique démontrant la liaison entre le droit n° 3 et le revers n° 64



Les coins du droit étaient évidemment les coins dormants puisqu'il en a été recensé 38 contre 65 de revers, les trousseaux, qui étaient donc plus rapidement endommagés par le martèlement de la frappe. Un coin du droit a été utilisé avec neuf revers (D 11), un autre avec dix (D 15), alors que le maximum de coins du droit couplés avec le même revers est de cinq (R 30).

L'ensemble de l'émission peut se scinder en deux parties sensiblement égales en nombre de coins:

1. les deniers dont les légendes dégénèrent et s'altèrent progressivement
2. ceux du dernier état, aux légendes stabilisées
NONIDIN IANVS et **TAVIOI NAVIO**, tous les S étant couchés.

Les exemplaires du premier groupe présentent entre eux de sensibles différences de dessin, tant dans le temple que dans les lettres. Le temple, plus ou moins grand, a quatre, cinq ou sept colonnes, parfois minuscules. Les lettres, de formes variées, finissent par être très massives. Il est visible que plusieurs ouvriers se sont succédés pour la gravure des coins. Ceci laisse supposer, en plus de l'altération des légendes, que cette première partie de l'émission s'est faite par frappes épisodiques, avec changement de personnel.

Par contre, le style du second groupe est nettement plus homogène, ce qui signifierait que l'atelier a fonctionné avec peu ou pas d'interruptions jusqu'à la fin de l'émission.

C'est dans le premier groupe que certains coins du droit ont été utilisés avec huit, neuf et même dix revers différents. Il est curieux de voir d'anciens trousseaux remis en service, alors qu'ils auraient dû, normalement, être hors d'usage depuis longtemps. Il en résulte des deniers hybrides dont les légendes et le style ne concordent pas d'une face à l'autre. C'est ainsi que le coin du droit D 17, à légende inversée SVAI SEDES, a été couplé avec les trousseaux suivants:

R 12	CIVIAS EQSTRV	R 24	CIVAS IQSTRV
R 15	CIVIÆS EQVEST	R 30	OIVAS IQST
R 17	CIVIÆS · EOVEST	R 31	OIVAS IQST
R 21	CIVIAS EQVEI	R 34	SIVAS IQST

Les cinq premiers sont de fabrication antérieure et correspondent à des coins du droit portant SEDES LAVSAE. Les trois derniers seulement sont probablement du même graveur.

Il existe une nette coupure entre le premier et le second groupe. La liaison entre eux ne se fait que par deux couplages de coins: le revers R 33 du premier groupe, OIVÆS IOST, avec les droits du second groupe D 22 et D 28, les deux avec ΝΙΔΙΝ ΙΛΥΩ.

Les poids des quatre exemplaires connus D 1–R 1 sont de 1,10 g, 1 g, 0,85 et 0,79 g. Environ deux cents pièces des D 2–R 2 à D 38–R 65 ne s'éloignent pas de ces chiffres. Le poids moyen reste donc constant. En tenant compte de l'usure et de l'oxydation, il devait être, à l'origine, d'au moins 1 g.

Quant au titre de ces monnaies, il ne tarda pas à baisser pour se stabiliser jusqu'à la fin de l'émission. Le Cabinet des Médailles de Lausanne en possède un certain nombre qui ont été cisailées. Les résultats de l'analyse des fragments prélevés sont notés sur les cartons. Il a été possible d'identifier la plupart de ces pièces et de relever les indications suivantes:

D 1–R 1	395 millièmes	D 10–R 4	342 millièmes
D 3–R 3	405 millièmes	D 15–R 14	376 millièmes
D 4–R 5	375 millièmes	D 19–R ?	335 millièmes
D 4–R 7	350 millièmes	D 20–R 9	362 millièmes

La suite variant entre 335 et 382 millièmes.

L'unique obole connue n'a pas encore été publiée. C'est un exemplaire très fruste, de 13 mm de diamètre. Elle ne pèse que 0,26 g:

- ✠ ΝΥΛΙ ΝΙΔΙΝ Temple à 4 ou peut-être 5 colonnes sur 3 besants.
 ✠ ΤΝΟΙ ΝΤΥΙΝ Croix cantonnée, au premier, d'un besant, et au quatrième, d'une pointe de flèche.

La monnaie prise comme modèle pour cette émission n'est pas le premier denier dit «de bon style», comme le pensait D. Dolivo³. Certains détails démontrent que c'est une pièce plus ancienne, au temple sur un degré et trois annelets, qui a été imitée⁴. La légende ✠SEDES LAVSANE est devenue ✠SEGES LAVSÆNE. (Sur nos numéros D 1 à D 3, les lettres D ont une forme encore inconnue à Lausanne.) La toiture du temple de beaucoup d'exemplaires du modèle est séparée de

³ D. Dolivo, Les monnaies de l'évêché de Lausanne, cat. des monnaies suisses II, Berne 1961, 10, VI, pl. I, 6.

⁴ D. Dolivo, op. cit., p. 9, n° 5, pl. I, 5, 5a, b et c.

l'entablement, ce qu'on retrouve sur D 1, 2 et 3. La réduction du diamètre des nouveaux deniers a incité le graveur à supprimer le degré du temple. Il est probable que les annelets ont été remplacés intentionnellement par des besants. La légende du revers + CIVIAS EQSTRIV; a été copiée presque intégralement sur D 1 + CIVIAS EQSTRI':

C'est dans cette légende que se remarquent deux particularités d'une importance capitale pour l'identification du modèle puisqu'elles ne se voient que sur des pièces appartenant à ces deux émissions. Il s'agit des lettres T et A liées et, surtout, des trois points superposés placés en fin de légende. Sur le modèle, ces trois points remplacent le M final d'EQVESTIVM⁵. L'adjonction d'un besant et d'une pointe barbelée dans les cantons de la croix est une innovation.

L'absence de deniers dits «de bon style» dans deux trouvailles décrites par Rod. Blanchet⁶ confirme que leur émission est postérieure aux pièces «à la Vierge»; tous les exemplaires au temple de ces trouvailles font partie, sans exception, de la famille des TSOISAVIO:

A Villeneuve, en 1850,

- 1 denier SEDES LAVSAE – CIVIAS EQVESTV
- 3 deniers SVAI SEDES – CIVITAS TRVS
- 4 deniers SIDIS LAVS – TSOI SAVIO
- 1 denier OIVAS IOST
- 2 deniers à la Vierge
- 3 deniers de l'évêché de Genève.

A Chavannes sous Ecublens, en mars 1830,

mélangés à environ 400 deniers à la Vierge de belle conservation, trois deniers au type carolingien:

- SVAI SEDES – OIVAS IQST
- SEDES LAVSAE – CIVAS IQST
- SIDIS LAVS – TSOI SAVIO

Blanchet fait remarquer que l'état de ces trois pièces «est moins beau que celui des pièces à la Vierge», ce qui veut dire qu'elles sont plus anciennes.

Il est donc certain que l'émission dont font partie les deniers à la légende TSOISAVIO suit immédiatement celle des deniers aux annelets et s'intercale entre eux et les pièces à la Vierge.

Pour compléter la liste des deniers au temple sur trois besants à légendes dégénérées, voici encore quelques pièces qui ne se rattachent pas directement à l'émission

⁵ Ces points sont visibles sur les quatre exemplaires du n° 5, illustrés par D. Dolivo, mais ils manquent dans sa description.

⁶ Rod. Blanchet, op. cit., p. 207 et 208.

étudiée ici mais sont certainement de la même époque. Il s'agit tout d'abord de quatre deniers du Cabinet des Médailles de Lausanne⁷ provenant d'un seul coin de droit, au temple plus grand que de coutume. Ces quatre pièces sont les seules connues de ce type. La légende est en petits caractères d'un style particulier CIVITAS EQ-ST. Deux exemplaires portent au revers, en mêmes caractères, SEDES LAVSANESIS, alors que sur les deux autres, nous retrouvons TSOISAVIO, semblable à nos R 40 à 43, mais d'un coin différent. Ce revers ne correspond absolument pas au droit.

La dernière série n'est composée que de deniers très usés pour la plupart, presque effacés, difficiles à déchiffrer. Leur aspect général est proche des TSOISAVIO⁸. Ils s'en distinguent cependant par le € oncial. Le temple a quatre colonnes:

<p>SEDES LAVOD Rv. CIVITAS €OSTRIV CIVITASTRVS CIVITAS€OOR CIVITA·SCOI CIVITASEI CIVITAST CIVAS IOSTRV</p>	<p>SEDES LAVSAD Rv. CIVITAS €QSTRI CIVAS IOSTRV</p>
---	---

De quand datent ces différentes monnaies? A quels évêques peut-on les attribuer? Questions qui n'ont pas trouvé de réponses satisfaisantes jusqu'à présent.

Essayons de tirer quelque chose de ce qui précède, même si certains arguments ont des bases fragiles.

Deux points sont déjà acquis: la suite chronologique de trois ensembles:

1. les deniers au temple sur trois annelets (Dolivo 5, 5a à e)
2. les premiers exemplaires au temple sur trois besants dont font partie les TSOISAVIO (Dolivo 7, 8, 9 et 10)
3. les deniers à la Vierge (Dolivo 11a et 11b)
et aussi la certitude qu'il n'y a pas eu d'émission intermédiaire.

Les premiers deniers au temple sur trois annelets sont de belles pièces, d'un diamètre de 19 mm, pesant en moyenne plus d'un gramme, au titre de 377 à 340 millièmes⁹. Ils dégénèrent progressivement et finissent par être les plus barbares des monnaies frappées à Lausanne. Parallèlement, le titre s'abaisse jusqu'à 302 mil-

⁷ D. Dolivo, op. cit., nos 9a et 9b.

⁸ Pour éviter de continuelles répétitions, ce terme désignera, dans la suite de cet article, l'ensemble de l'émission.

⁹ J. Jeanprêtre, Les deniers épiscopaux de Genève et Lausanne d'après les documents du XI^e au XIII^e siècle, RSN XXV, 1930, 370.

lièmes¹⁰. Les légendes deviennent de plus en plus confuses pour finir par n'être qu'un assemblage de lettres informes, sans aucune signification. Le temple et les annelets restent toutefois reconnaissables, détails qui auront leur importance par la suite.

La trouvaille de Niederbipp, faite en 1897, publiée par J. Gruaz¹¹ puis étudiée par Hans Jucker¹² comprenait plus de trois cents deniers de ce type ainsi que des pfennigs de Bâle et de Soleure. M. Jucker arrive à la conclusion que le trésor a été caché au plus tard en 1210¹³. Or, à cette époque, et jusqu'en 1212, l'évêque de Lausanne était Roger, connu pour ses démêlés avec le chapitre et surtout pour avoir inféodé le droit de monnayage à Ulrich II, seigneur de Neuchâtel.

Nous savons par le cartulaire de la cathédrale, qu'en 1216, le nouvel évêque, Berthold de Neuchâtel, décria la monnaie de son prédécesseur Roger et en fit frapper une nouvelle, au titre de 4^{1/2} deniers, 17^{1/2} sols devant peser un marc, soit des deniers de 1,16548 g à 375 millièmes¹⁴.

La monnaie décriée ne peut être que les deniers au temple sur trois annelets, cause de tant de protestations du chapitre et des bourgeois. On peut penser qu'ils ne tardèrent pas à disparaître, car, sauf un par-ci par-là, on n'en rencontre pas dans les trésors comprenant des deniers au temple sur trois besants, alors que les TSOISAVIO et les pièces à la Vierge faisaient encore partie du numéraire courant au milieu du XIV^e siècle, c'est-à-dire au moins cent trente ans après le début de leur émission. Nous avons vu qu'il n'y avait déjà plus de deniers aux trois annelets parmi les monnaies trouvées à Villeneuve et à Chavannes sous Ecublens, ni dans quatre trésors connus cachés bien plus tard:

Rumilly¹⁵, milieu du XIV^e siècle:

395 deniers, dont 10 à la Vierge et quelques variétés des TSOISAVIO

Genève, rue des Corps-Saints¹⁶, premier tiers du XIV^e siècle:

«des deniers dits de bon style avec et sans boule au sommet du temple, des BEATA VIRGO et jusqu'à des TSOISAVIO»

¹⁰ Cf. note 9.

¹¹ J. Gruaz, La trouvaille de Niederbipp, RSN XX, 1915, 269 et ss.

¹² Hans Jucker, Der Münztopf von Niederbipp, Jahrbuch des Bernischen Historischen Museums in Bern, XXXIX und XL, Jahrgang 1959 und 1960, pp. 296 et ss.

¹³ Il nous apparaît aujourd'hui évident que la trouvaille de Niederbipp doit bien être datée de 1210 comme le propose H. Jucker. Les pièces des barons de Vaud, de l'atelier de Nyon, citées par Trchsel et Gruaz n'en faisaient certainement pas partie. Il s'agissait de deniers retrouvés proches de la trouvaille elle-même, mais perdus postérieurement. On connaît chez nous déjà d'autres exemples de cas semblables, rappelés par Colin Martin dans «Trésors et Trouvailles»: à Bel-Air (p. 39), et à Rumilly (p. 65) cf. loc. cit., pp. 63 et 180.

¹⁴ Charles Roth, Cartulaire... M. D. R. III (1948), 489.

¹⁵ A. Morel-Fatio, La trouvaille de Rumilly, Revue Savoisiennne, Annecy 1870.

¹⁶ RSN VI, 1896, pp. 379 et 380.

Genève, Mandement ¹⁷, premier tiers du XIV^e siècle:

114 deniers au temple sur trois besants, dont

10 TSOISAVIO

2 SEDES LAVOD

1 SEDES LAVSAD plus

3 BEATA VIRGO

La Joux ¹⁸, vers le milieu du XIV^e siècle:

77 deniers de bon style

8 TSOISAVIO

1 SEDES LAVOD

5 BEATA VIRGO

La frappe des TSOISAVIO se situe probablement au début de l'épiscopat de Berthold, jusqu'en 1216. D'après le nombre des coins recensés, cette émission n'a pas été assez importante pour compenser la masse des deniers décriés cette année-là. Après peu de mois, Berthold se sera rendu compte que le changement d'évêque ne suffisait pas à rétablir la confiance dans la monnaie de Lausanne. Une réorganisation spectaculaire s'imposait: décrier les mauvais deniers de son prédécesseur tout en les remplaçant par un type nouveau.

Les deniers à la Vierge semblent tout indiqués pour remplir ce rôle. Ils ont été frappés en quantités considérables, car il n'est pas fréquent d'en rencontrer deux identiques. En tenant compte des tolérances habituelles au Moyen Age, le poids et le titre sont conformes aux conditions fixées: les exemplaires en bon état pèsent 1 g et plus, le titre moyen est de 365 millièmes¹⁹. Rien ne s'oppose à ce que cette émission soit celle qui débuta en 1216.

Mais, objectera-t-on, si l'évêque Berthold a commencé par émettre des deniers au type carolingien, puis a décrié ceux de Roger, comment le peuple ignorant pouvait-il distinguer les mauvaises pièces des bonnes? Simplement, comme nous en avons de multiples exemples à cette époque, par des détails qui permettaient, même aux plus illettrés, de les reconnaître. L'évêque avait certainement précisé que les monnaies décriées étaient les deniers aux trois annelets (nous avons vu qu'ils sont visibles sur les plus dégénérés), sans le besant et la pointe barbelée dans les cantons de la croix.

Plusieurs des numismates qui se sont penchés sur cette période ingrate de l'histoire de la monnaie de Lausanne se sont demandés si les TSOISAVIO ou les BEATA VIRGO n'avaient pas été frappés à Neuchâtel, plutôt qu'à Lausanne, ceci en vertu du droit de battre monnaie acquis de l'évêque Roger vers 1191 et qu'en 1221, moins de trois mois après son élection, l'évêque Guillaume d'Ecublens s'empessa de

¹⁷ RSN X, 1900, pp. 5 et ss.

¹⁸ Colin Martin, La trouvaille monétaire de La Joux, RSN XLIV, 1965, pp. 22 et ss.

¹⁹ A. Morel-Fatio, Les deniers à la légende BEATA VIRGO, BSSN IV^e année, 1885, nos 7 et 8, p. 115.

racheter, pour dix ans d'abord, puis définitivement en 1225. Pour les deniers à la Vierge, Morel-Fatio a écarté cette hypothèse avec vigueur²⁰ après l'avoir admise quinze ans auparavant²¹. Quant aux TSOISAVIO, je pense qu'ils ne sont pas non plus un produit de l'atelier de Neuchâtel. En effet, il n'est pas concevable que l'évêque qui ordonna la première frappe des deniers dits «de bon style», ait repris, sans modification, y compris le besant et la pointe barbelée du revers, le type des TSOISAVIO si ceux-ci avaient été émis par un ancien vassal.

Pour conclure, je propose les attributions suivantes:

A l'évêque Roger, 1190–1212:

les deniers au temple sur trois annelets, décriés en 1216.

A l'évêque Berthold de Neuchâtel, 1212–1220:

première période, 1212–1216: les deniers TSOISAVIO

deuxième période, 1216–1220: les deniers à la Vierge.

²⁰ A. Morel-Fatio, *Les deniers à la légende BEATA VIRGO*, op. cit.

²¹ A. Morel-Fatio, *La trouvaille de Rumilly*, o. cit.

Denier aux annelets



SEDES L'AVS'ANE



CIVITAS EQSTRIV:



*Denier du début de l'émission des
TSOISAVIO DI-R I*



SEDES L'AVS'ANE



CIVITAS EQSTRIV:



PLANCHE 19



D 1



D 2



D 3



D 4



D 5



D 6



D 7



D 8



D 9



D 10



D 11



D 12



D 13



D 14



D 15



D 16



D 17



D 18



D 19



D 20



D 21



D 22



D 23



D 24



D 25



D 26



D 27



D 28



D 29



D 30



D 31



D 32



D 33



D 34



D 35



D 36



D 37



D 38



R 1



R 2



R 3



R 4



R 5



R 6



R 7



R 8



R 9



R 10



R 11



R 12



R 13



R 14



R 15



R 16



R 17



R 18



R 19



R 20



R 21



R 22



R 23



R 24



R 25



R 26



R 27



R 28



R 29



R 30



R 31



R 32



R 33



R 34



R 35



R 36



R 37



R 38



R 39



R 40



R 41



R 42



R 43



R 44



R 45



R 46



R 47



R 48



R 49



R 50



R 51



R 52



R 53



R 54



R 55



R 56



R 57



R 58



R 59



R 60



R 61



R 62



R 63



R 64



R 65